

**Comité exécutif du Programme  
du Haut Commissaire**  
Soixante et unième session  
Genève, 4-8 octobre

30 septembre 2010  
Français  
Original : Anglais et français  
uniquement

---

## Mise à jour sur les opérations du HCR en Asie et dans le Pacifique - 2010

Cette mise à jour présente quelques exemples des défis, progrès et développements dans la région depuis la dernière étude stratégique présentée à la quarante-septième réunion du Comité permanent en mars 2010. Un rapport plus complet sera fourni dans le prochain *Appel global pour 2011 - Actualisation*.

### A. Principaux défis et nouveaux développements

Suite au déplacement d'environ 300 000 personnes au sud du **Kirghizistan** en juin 2010, outre les 75 000 personnes qui ont traversé la frontière vers l'**Ouzbékistan**, le HCR a organisé un pont aérien pour acheminer des secours et des équipes d'urgence dans les deux pays. L'opération de secours d'urgence a dû passer d'une opération initialement prévue pour les réfugiés à une opération de retour massif et à la nécessité de couvrir les besoins de relèvement précoce. Le HCR continue de travailler en étroite collaboration avec l'Equipe des Nations Unies dans le pays et d'appuyer le Gouvernement ouzbek au niveau de la planification pour imprévus. Au Kirghizistan, alors que la plupart des déplacés internes sont rentrés dans leur lieu d'origine, quelque 75 000 personnes restent déplacées et bon nombre d'entre elles n'ont pas encore d'abris appropriés en raison d'une sécurité déficiente dans les zones de retour. Le HCR, en tant que responsable du module de protection et d'abris, contribue à la mise en œuvre du programme d'abris d'urgence ainsi que d'abris transitoires. Les activités de protection incluent le rétablissement de documents d'identité, d'état civil et de propriété ainsi qu'une orientation juridique gratuite.

Suite aux inondations dévastatrices au **Pakistan** en août, le HCR travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement et la communauté humanitaire pour répondre rapidement à la situation d'urgence, nonobstant les problèmes de sécurité actuels. Le HCR fournit une aide d'urgence à environ 2,7 millions de gens touchés par les inondations, y compris bon nombre de réfugiés. Environ 1,5 million d'Afghans sur un total de 1,7 million de personnes enregistrées, résident dans les zones touchées par les inondations.

Le HCR se félicite de la « Stratégie de rapatriement et de gestion pour les réfugiés afghans au Pakistan », adoptée par le Gouvernement pakistanais en mars 2010 et appuie le nouvel accent mis sur la gestion de la situation de réfugiés prolongée. La stratégie comprend la prolongation de l'accord tripartite et la carte attestant l'enregistrement pour 1,7 million de réfugiés afghans jusqu'à la fin de 2012 ainsi qu'une opération d'établissement de profil de la population afghane mettant l'accent sur la protection. Le HCR appuie le Gouvernement dans la production de nouvelles cartes aux membres de familles non enregistrées et pour fournir environ 1 million de certificats de naissance aux enfants afghans enregistrés.

Suite à une requête du Gouvernement **philippin**, relayée par le Coordonnateur des secours d'urgence, le HCR a assumé ses responsabilités de protection à l'égard des déplacés internes en réponse à la situation à Mindanao dans le sud des Philippines. Le HCR appuiera le Gouvernement dans l'élaboration d'une stratégie visant à combler les lacunes de protection auxquelles se trouvent confrontés les déplacés internes. Afin d'honorer son engagement, le HCR a établi une présence à Mindanao moyennant l'ouverture d'un bureau à Cotabato, et en juillet 2010 il a entrepris une mission interinstitutions avec le bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) afin de mieux définir la portée de ces activités.

Depuis la fin du conflit armé à **Sri Lanka** en mai 2009, le HCR a aidé le Gouvernement concernant le rapatriement volontaire des déplacés internes, y compris en appuyant le Gouvernement dans ses efforts de déminage, entreprenant un suivi de protection et fournissant des articles essentiels pour garantir le retour durable des déplacés internes. Sur une population initiale de 270 000 déplacés à la fin du conflit, 35 000 déplacés internes seulement sont restés dans les camps à la fin août 2010. Au cours de 2010, le HCR a établi des liens de coopération très forts avec les acteurs du développement, afin d'assurer une transition sans heurt depuis la phase humanitaire post-conflit vers le relèvement précoce et le développement. Le retrait graduel de l'opération du HCR en faveur des déplacés internes à Sri Lanka dépend du succès du processus de paix et de réconciliation et de la mesure dans laquelle les solutions durables pour la totalité des personnes relevant de la compétence du HCR peuvent être identifiées.

## **B. Progrès concernant les priorités stratégiques**

### **i) Garantir le respect des normes internationales de protection pour toutes les personnes prises en charge**

En République islamique d'Iran, le HCR s'efforce de réunir un « groupe restreint » de pays donateurs avec l'Equipe des Nations Unies dans le pays afin de coordonner les initiatives de financement à l'appui des efforts actuellement déployés par le Gouvernement pour aider les réfugiés. Cela peut inclure un programme visant à fournir une assistance au développement aux communautés accueillant des réfugiés, semblable à l'initiative concernant les régions accueillant des réfugiés au Pakistan. Le HCR se félicite du Plan de règlement global pour les ressortissants étrangers que vient d'annoncer le Gouvernement, incluant des Afghans résidant dans le pays. Le HCR est prêt à fournir l'appui nécessaire aux efforts de gestion de la migration déployés par le Gouvernement afin d'encourager l'élaboration de politiques facilitant les mouvements de population au sein de la région ainsi que le respect pour l'asile.

Le HCR continue de préconiser au Gouvernement **sri lankais** de garantir les retours de déplacés internes dans des conditions de sûreté et de dignité vers les régions qui ont été correctement déminées et où les institutions humanitaires ont un accès. Malgré des améliorations significatives, le HCR continue de préconiser des préparatifs adéquats pour les mouvements de retour afin d'éviter que les déplacés internes soient isolés en transit et que des dispositions soient prises pour ceux qui ne seront pas en mesure de rentrer dans un avenir immédiat en raison des opérations de déminage. En outre, le HCR et d'autres acteurs humanitaires continuent de demander des services dans les camps résiduels afin de veiller à ce que des conditions décentes soient en place pour les déplacés internes.

Le HCR a accompli des progrès importants dans la mise en œuvre de la nouvelle politique concernant les réfugiés urbains en **Inde**, y compris de nouveaux dispositifs pour le traitement efficace des demandes d'asile ; une assistance ciblée pour les personnes ayant des besoins spécifiques ; ainsi que l'élaboration de mécanismes visant à renforcer l'autosuffisance de la population réfugiée. La recherche de solutions durables s'est

poursuivie pour les groupes spécifiques, particulièrement moyennant l'acquisition de la citoyenneté indienne pour les réfugiés afghans, hindous et sikhs, et, dans une moindre mesure, par le biais de la réinstallation.

Le HCR continue de déployer des efforts pour participer à l'initiative en **République démocratique populaire lao** concernant les Hmong lao renvoyés vers le pays en décembre 2009.

Le HCR reste préoccupé par l'absence d'une position commune concernant les critères du Comité d'admission provincial et concernant la procédure entre les différentes régions en **Thaïlande**. Le HCR continue de travailler avec les autorités thaïlandaises pour aider les différentes autorités régionales à tomber d'accord sur des critères permettant un processus de sélection crédible. Le HCR se félicite de l'accord politique conclu avec le Gouvernement royal thaïlandais précisant que tous les enfants nés dans des camps sur le territoire thaïlandais ont droit à un certificat de naissance et il travaille avec le Gouvernement pour s'affranchir d'obstacles techniques à la mise en œuvre de cette politique.

ii) **Affirmation et élaboration d'un régime de protection internationale**

Des solutions ont été trouvées pour les demandeurs d'asile sri lankais sur les deux navires interceptés dans les eaux indonésiennes en octobre 2009. Ceux qui se trouvaient sur l'*Oceanic Viking* sont en cours de réinstallation et ceux qui se trouvaient sur le bateau de Merak ont été hébergés à Tanjung Penang et enregistrés par le HCR. Le Bureau effectue actuellement un processus de détermination de statut conformément à la procédure régulière en Indonésie. Des incidents ont souligné les problèmes que posent les mouvements secondaires dans la région ainsi que la nécessité urgente d'offrir de meilleures options de protection et d'élaborer un cadre plus large de coopération régionale.

Le HCR encourage des approches régionales globales en matière de protection, notamment : régler les causes profondes du déplacement dans les pays d'origine ; améliorer les conditions de séjour dans les pays d'asile ; trouver des solutions durables. La récente réunion du **Processus de Bali**, co-présidée par l'Australie et l'Indonésie, a fourni l'occasion au HCR de mettre en avant les questions de protection des réfugiés en tant qu'élément important du processus consultatif régional. La coopération avec les représentants de la société civile, les pays appartenant à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont ouvert la voie des consultations en 2010 sur l'accès à l'asile et à la protection des réfugiés ainsi que l'accès aux services de base, particulièrement dans le contexte des mouvements migratoires plus larges. Le HCR examine également les secteurs de collaboration avec la Commission intergouvernementale sur les droits de l'homme de l'ASEAN récemment établie (AICHR), y compris sur les questions relatives à la protection des réfugiés et à l'apatridie. Le HCR espère que l'AICHR servira de cadre au renforcement de la protection des réfugiés et à la résolution des questions de l'apatridie en Asie du Sud-Est.

Le HCR et le Gouvernement de la **République de Corée** ont co-présidé la première Table ronde sous-régionale sur des alternatives à la détention, à Séoul en avril 2010, réunion au cours de laquelle les partenaires gouvernementaux et des ONG de la région ainsi que des experts internationaux et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ont discuté de la façon d'adapter les bonnes pratiques dans la sous-région. A cet égard, le HCR se félicite de l'établissement d'un Comité de suivi de la détention par le Bureau de l'immigration au Japon.

En **Asie centrale**, le HCR continue de préconiser l'amélioration des systèmes d'asile nationaux ; de promouvoir l'adhésion aux conventions sur l'apatridie et d'engager les gouvernements à prévenir et à résoudre les questions d'apatridie ; et encourage une approche du Plan d'action en dix points comme moyen de faciliter l'accès à l'asile dans le contexte de migrations mixtes. Une conférence régionale sur le Plan d'action en dix points se tiendra au Kazakhstan en novembre prochain.

**iii) Réalisation de solutions durables**

Suite à la reprise du rapatriement volontaire en provenance du Pakistan en mars (temporairement suspendu en raison des questions de sécurité), plus de 100 000 réfugiés sont désormais rentrés de leur plein gré en **Afghanistan** en provenance du Pakistan et de République islamique d'Iran. Cette augmentation du nombre de rapatriements par rapport au total enregistré l'année passée (environ 54 500) peut être attribuée à l'arriéré de l'année dernière et à l'amélioration au niveau de la sécurité des possibilités de moyens d'existence dans certaines régions du pays (selon les rapports de suivi des rapatriés). Les récentes inondations peuvent également avoir eu un impact sur les tendances au rapatriement dans la mesure où plusieurs villages de réfugiés ont été sévèrement touchés par les pluies.

En **Afghanistan**, malgré la dégradation globale des conditions de sécurité dans l'ensemble des pays depuis le début de 2007, le HCR a continué de peaufiner et de mettre en œuvre des mesures pour obtenir un accès par le biais d'activités de proximité et grâce à ses partenaires, la participation accrue d'acteurs locaux, et de la planification précoce. L'opération continue de se centrer sur le retour volontaire et la réintégration.

Il est prévu que le nombre de réfugiés sri lankais rentrant chez eux depuis l'Inde et ailleurs augmente. Au cours du premier semestre de l'année, quelque 850 réfugiés sont revenus d'Inde moyennant l'aide du HCR (contre 820 pour 2009) et 1 000 réfugiés sont rentrés spontanément. Le nombre de retours devrait augmenter de façon marquée en 2011, ce qui exigera une réorientation de l'opération à **Sri Lanka** vers un rapatriement librement consenti.

Au **Bangladesh**, un établissement de profil de tous les réfugiés dans les camps a été entrepris pour identifier ceux qui ont des besoins spécifiques, ainsi que des qualifications et des aptitudes à l'éducation, afin de mieux cibler les possibilités d'autonomie et identifier les personnes ayant besoin de réinstallation. Parallèlement, l'Initiative conjointe des Nations Unies pour lutter contre la pauvreté dans les régions accueillant des réfugiés au Bangladesh a été lancée en février, dotée d'un budget global de 33 millions de dollars E.-U. Outre cette initiative, sous l'égide de l'UNICEF, le HCR a récemment réhabilité six écoles locales près des deux camps au sud-est de Cox's Bazar.

Le HCR continue de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement **népalais** et le groupe restreint de pays de réinstallation pour mettre en œuvre des solutions durables globales pour les réfugiés venant du Bhoutan au Népal. Environ 56 000 membres de la population actuelle de 77 800 personnes dans les camps ont exprimé leur intérêt pour la réinstallation. A ce jour, plus de 34 000 personnes ont déjà été réinstallées. Parallèlement, par le biais du programme de développement basé sur la communauté qui vient d'être élaboré, le HCR prévoit de s'engager auprès de l'Equipe des Nations Unies dans le pays, des donateurs et des autorités népalaises pour réhabiliter et développer ces communautés sévèrement touchées par la présence à long terme des réfugiés.

Le Viet Nam a franchi un pas décisif vers la clôture du dernier chapitre de la situation d'apatridie longue de 35 ans pour quelques 2 300 réfugiés cambodgiens. En juillet, des attestations de naturalisation ont été octroyées à 287 anciens réfugiés cambodgiens apatrides. Le HCR a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement pour trouver une solution durable à la population résiduelle qui vit ou a été enregistrée dans quatre

camps de réfugiés mis en place par le HCR au début des années 80. On escompte que la plupart d'entre eux recevront des attestations de naturalisation vietnamienne d'ici à la fin de l'année.

Le HCR se félicite du lancement du programme de réinstallation pilote du Japon avec l'arrivée depuis la Thaïlande du premier groupe de réfugiés de Myanmar en septembre 2010. Conformément à ses objectifs stratégiques globaux en matière de réinstallation, le HCR continue de préconiser des programmes tenant compte des besoins de protection et d'un équilibre géographique.

### **C. Information financière**

Le budget approuvé par le Comité exécutif pour 2010, soit 470,8 millions de dollars E.-U. a été révisé en hausse à 553 millions de dollars E.-U. à la mi-août, essentiellement en raison de l'établissement du budget supplémentaire pour la réponse d'urgence aux déplacements de population causés par la crise au Kirghizistan et les inondations au Pakistan. La plupart des activités ayant fait l'objet de priorités ont été bien financées par des contributions affectées reçues au niveau du pays, de la sous-région et de la région et la mise en œuvre dans l'ensemble de la région a démarré, les programmes devant être complètement exécutés à la fin de l'année. Toutefois, les opérations en faveur des déplacés internes à Sri Lanka et au Kirghizistan, au titre du pilier IV nécessitent des contributions supplémentaires affectées afin d'éviter une interruption des activités actuelles visant à faciliter le retour et la réintégration des déplacés internes.

---